



Bruxelles, le 5 juin 2020
(OR. en)

8630/20

DEVGEN 76
POLGEN 68
ACP 46
COHAFA 28
RELEX 424
COAFR 153
COWEB 81
ELARG 54
COEST 110
MOG 31
MAMA 68

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	5 juin 2020
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	8346/1/20 REV 1
Objet:	Réaction de l'équipe d'Europe au niveau mondial face à la COVID-19 - Conclusions du Conseil (5 juin 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la réaction de l'équipe d'Europe au niveau mondial face à la COVID-19, approuvées par procédure écrite le 5 juin 2020.

Réaction de l'équipe d'Europe au niveau mondial face à la COVID-19**Conclusions du Conseil**

1. Le Conseil demeure profondément préoccupé par la propagation mondiale de la pandémie de COVID-19, qui continue de faire des victimes dans le monde entier. Il reconnaît l'ampleur de l'urgence sanitaire qui en résulte et salue les efforts déployés par les professionnels de la santé, de l'aide humanitaire et du développement, par les médecins et les chercheurs, ainsi que par d'autres travailleurs exerçant des professions essentielles. Cette pandémie est une crise mondiale aux profondes implications sociales et économiques, qui exacerbent diverses formes d'inégalité. Elle entraîne une détérioration de crises humanitaires existantes, y compris celles qui ont trait à la sécurité alimentaire, et compromet les efforts d'éradication de la pauvreté, le développement durable, les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit, ainsi que la stabilité et la sécurité dans le monde. L'heure doit être à la solidarité mondiale, à la coopération internationale, à une action collective efficace et à la transparence.
2. Le Conseil souligne qu'il est urgent de protéger la vie et les moyens de subsistance de tous, sans laisser personne de côté. Il souligne également qu'il importe d'accorder la priorité aux efforts dans les pays partenaires qui en ont le plus besoin, conformément à la communication conjointe sur la réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de COVID-19, en accordant une attention particulière aux pays les moins développés, notamment en Afrique, et aux pays en situation de fragilité ou touchés par un conflit, et en soutenant des partenaires du voisinage, des Balkans occidentaux, ainsi qu'en Amérique latine et dans d'autres régions.
3. Le Conseil appelle de ses vœux une approche fondée sur les droits et centrée sur les personnes, axée sur les groupes les plus vulnérables et marginalisés ainsi que sur les personnes en situation de vulnérabilité, notamment les populations urbaines démunies, les migrants, les réfugiés, les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et leurs communautés d'accueil, et les personnes appartenant à des minorités religieuses. Le Conseil insiste sur la nécessité d'accorder une attention particulière au genre, à l'âge et aux handicaps.

4. Le Conseil réaffirme l'attachement de l'UE et de ses États membres à la mise en œuvre intégrale du programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'accord de Paris, qui sont essentiels pour une relance durable après la crise de la COVID-19. Les efforts de relance constituent une réelle occasion de "reconstruire en mieux et de manière plus verte" et, dans ce contexte, le Conseil souligne qu'il importe de donner des résultats rapides et tangibles et de veiller à ce que l'aide soit alignée sur les plans de relance des pays partenaires, tout en promouvant des processus de relance équitables, durables et inclusifs, conformément au pacte vert proposé par la Commission européenne.
5. Le Conseil rappelle le rôle essentiel joué par l'UE à l'appui du leadership du Secrétaire général de l'ONU en ce qui concerne la réaction mondiale face à la pandémie de COVID-19. Le Conseil se rallie à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général de l'ONU dans le contexte de la pandémie et réaffirme son soutien en faveur du rôle de coordination qu'assume l'Organisation mondiale de la santé (OMS) dans la réaction mondiale en matière de santé publique. Il souligne en outre qu'il est nécessaire de soutenir un multilatéralisme effectif et qu'il importe de coordonner l'action mondiale avec les Nations unies, les organisations régionales, notamment l'Union africaine, et d'autres organisations multilatérales et institutions financières internationales, dans la réaction face à cette crise mondiale. Le Conseil salue les vastes efforts déployés par le Fonds monétaire international et les banques multilatérales de développement pour accélérer considérablement leur soutien aux pays en développement dans leur riposte face à la crise. Il salue également l'initiative du G20 et du Club de Paris visant à suspendre le service de la dette des pays les plus pauvres. Le Conseil encourage l'action menée en faveur d'un effort international coordonné d'allègement de la dette des pays partenaires, tant par les créanciers bilatéraux officiels que par les créanciers privés, l'accent étant mis en particulier sur les pays confrontés à des problèmes de solvabilité, au cas par cas et en étroite coopération avec les institutions financières internationales.

6. Le Conseil soutient pleinement l'approche de l'"équipe d'Europe" proposée dans la communication conjointe sur la réaction de l'UE au niveau mondial face à la pandémie de COVID-19, qui s'appuie sur les contributions de l'UE et de ses États membres, des agences d'exécution, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et d'autres institutions financières européennes, y compris la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). À cet égard, le Conseil se félicite de l'annonce de la réaffectation de plus de 33 milliards d'euros par l'intermédiaire de l'ensemble de mesures de l'équipe d'Europe pour faire face aux effets dévastateurs de la crise de la COVID-19 dans les pays et les régions partenaires. S'appuyant sur les contributions de l'UE, des États membres et d'autres partenaires, l'ensemble de mesures de l'équipe d'Europe repose sur la ventilation régionale des fonds suivante¹:

- Échelle mondiale
- Garanties
- Balkans occidentaux et Turquie
- Voisinage
- Afrique subsaharienne
- Amérique latine et Caraïbes
- Asie et Pacifique
- ACP, échelle régionale
- PTOM

¹ Les montants correspondants figurent à l'annexe des présentes conclusions.

7. Le Conseil se félicite des priorités stratégiques de l'équipe d'Europe, à savoir: (i) une réaction d'urgence face à la crise sanitaire immédiate et aux besoins humanitaires qui en résultent; (ii) un renforcement des systèmes de santé, d'eau et d'assainissement, ainsi que des capacités de préparation et de réaction des pays partenaires; et iii) une aide immédiate pour atténuer les conséquences sociales, économiques et politiques de la crise. À cet égard, le Conseil souligne que toutes les mesures d'urgence doivent respecter le droit international et le droit humanitaire ainsi que les principes humanitaires, tout en garantissant un vif souci d'égalité entre les hommes et les femmes à tous les niveaux. En outre, le Conseil rappelle qu'il importe de promouvoir et de défendre les principes relatifs à la bonne gouvernance, aux droits de l'homme, à l'état de droit, à la démocratie, à l'égalité entre les femmes et les hommes et à la non-discrimination, ainsi que de promouvoir la sécurité, un espace civique favorable, la protection sociale, des conditions de travail décentes, et l'accès à une éducation inclusive et équitable, y compris l'enseignement à distance, dans le cadre de l'apprentissage tout au long de la vie pour tous.
8. Le Conseil souligne que les situations d'urgence, y compris la pandémie actuelle, exacerbent les inégalités préexistantes entre les femmes et les hommes. Dans ce contexte, il insiste sur la nécessité de lutter contre la violence à caractère sexiste et la violence domestique résultant de la crise. En outre, le Conseil souligne qu'il importe de promouvoir un accès équitable à des services de soins de santé et à une éducation de qualité et rappelle l'engagement pris par l'UE, au titre du consensus européen pour le développement, de demeurer attachée à la promotion, à la protection et au respect de tous les droits de l'homme ainsi qu'à la mise en œuvre complète et effective du programme d'action de Beijing, du programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et des conclusions issues de leurs conférences d'examen, et, à cet égard, il demeure attaché au respect de la santé et des droits en matière de sexualité et de procréation (SDSP).
9. Le Conseil appelle à la cohérence entre l'action humanitaire et l'intervention d'urgence à court terme et la programmation des aides à moyen et à long terme pour faire face aux incidences structurelles de la pandémie dans les pays partenaires et renforcer la résilience. Le Conseil souligne que la réaction à plus long terme devrait être abordée dans le cadre du prochain exercice de programmation de la coopération au développement de l'UE (2021-2027), dans le contexte de nos engagements au titre de la programmation conjointe, le cas échéant. Il insiste par ailleurs sur l'importance de la cohérence des politiques au service du développement (CPD) et de la création de synergies entre les politiques et les instruments internes et externes de l'UE.

10. Le Conseil est conscient de l'incidence des mesures exceptionnelles sur les moyens de subsistance, les systèmes alimentaires et les chaînes d'approvisionnement. Le Conseil se déclare profondément préoccupé par l'aggravation de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, ainsi que par le risque que la COVID-19 n'entraîne un doublement du nombre de personnes souffrant de faim aiguë dans le monde. Dans ce contexte, il souligne qu'il importe d'assurer l'accès aux denrées alimentaires et aux produits agricoles.
11. Le Conseil est conscient qu'une approche établissant un lien plus étroit entre l'humanitaire, le développement et la paix est essentielle pour faire face à l'actuelle crise sanitaire mondiale, et réaffirme son soutien en faveur de la mise en œuvre des engagements pris au titre du "grand compromis". Il souligne qu'il importe d'assurer un accès sans entrave du personnel humanitaire et médical aux pays et à l'intérieur de ceux-ci. Dans ce contexte, le Conseil félicite la Commission pour la création d'un pont aérien humanitaire.
12. Le Conseil souligne le rôle que jouent les délégations de l'UE pour ce qui est de coordonner et d'assurer la participation inclusive de tous les réseaux diplomatiques des États membres, y compris les agences de développement européennes, la BEI et d'autres institutions financières européennes, ainsi que d'autres acteurs concernés au niveau national, conformément à l'approche visant à mieux œuvrer ensemble. Il souligne également combien il importe d'assurer la coordination des ensembles de mesures de l'équipe d'Europe avec les efforts des pays partenaires et d'autres donateurs internationaux. L'appropriation par les pays et le partenariat avec des organisations de la société civile et le secteur privé sont essentiels.

13. Le Conseil souligne qu'il est urgent de renforcer la coopération à l'échelle mondiale dans le domaine de la recherche et de l'innovation, afin d'accélérer le développement, la production et le déploiement rapides de diagnostics préventifs, de vaccins et de traitements efficaces contre la COVID-19 dans tous les pays. Le Conseil est résolu à garantir la qualité, la sécurité et l'accès équitable de tous à ces biens publics mondiaux, en veillant à ce que personne ne soit laissé de côté, et se félicite de l'initiative ACT-A, visant à accélérer l'accès aux outils contre la COVID-19. Le Conseil encourage la promotion de l'échange de données entre les chercheurs ainsi que l'amélioration de l'accès aux nouvelles données scientifiques, notamment au moyen de l'accès ouvert et de la science ouverte. Le Conseil insiste sur la nécessité de renforcer la sécurité sanitaire et de se préparer à de futures crises sanitaires. Il rappelle qu'il est essentiel de mettre en place des systèmes de santé et de les renforcer ainsi que d'assurer la protection de la santé et de la sécurité du personnel de la santé et des services sociaux pour lutter contre la pandémie et prévenir l'effet d'entraînement sur d'autres maladies et, dans ce contexte, est conscient du rôle clé de l'OMS. Le Conseil réaffirme qu'il soutient sans réserve le Fonds mondial, l'Alliance GAVI et UNITAID et est conscient des efforts en cours déployés par d'autres partenaires, tels que la coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies (CEPI), dans la lutte mondiale contre la pandémie. La dynamique créée par l'initiative d'appel aux dons lancée le 4 mai 2020 par l'UE, qui a permis de récolter 9,8 milliards d'euros, doit être maintenue.
14. Le Conseil est conscient de la nécessité de combler la fracture numérique et d'assurer un niveau élevé de cybersécurité. Il souligne l'occasion qui est donnée de poursuivre la transformation numérique et de rechercher des solutions innovantes pour soutenir les systèmes de soins de santé et renforcer la résilience des sociétés au cours de la pandémie de COVID-19 et après celle-ci. En outre, le Conseil souligne qu'il importe d'appliquer les normes éthiques les plus élevées dans la gestion des données à caractère personnel.
15. Le Conseil souligne l'importance d'une action conjointe rapide, visible et transparente de l'équipe d'Europe, en parfaite coordination avec les pays partenaires et les Nations unies. Le Conseil réaffirme le rôle directeur qui est le sien pour ce qui est de donner des orientations politiques stratégiques tout au long de la mise en œuvre de la réaction de l'UE au niveau mondial face à la COVID-19. Il encourage aussi la mise au point ultérieure d'une solide stratégie de communication à propos de l'approche adoptée par l'équipe d'Europe, garantissant la transparence et luttant contre la désinformation. À cette fin, le Conseil:

- a) demande à la Commission de fonder l'allocation des ressources aux pays partenaires sur une évaluation conjointe des besoins, en coopération avec les pays partenaires et eu égard à leurs plans de réaction nationaux à la COVID-19, afin de recenser les lacunes et de définir les grandes priorités;
- b) invite la Commission et les États membres de l'UE à poursuivre leurs efforts pour accélérer la réalisation des objectifs de l'ACT-A;
- c) souligne la nécessité d'assurer un lien avec la programmation à moyen et à long terme;
- d) encourage la poursuite des efforts visant à tirer parti des enseignements et des bonnes pratiques, afin de garantir la flexibilité financière et contractuelle dans la mise en œuvre de la réaction de l'UE au niveau mondial face à la COVID-19;
- e) se félicite de la mise en place d'un système de suivi conjoint, conformément aux lignes directrices du CAD-OCDE, comprenant un éventuel marqueur COVID-19, afin de garantir la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des ressources mobilisées et allouées, et appelle tous les acteurs à participer pour fournir rapidement et périodiquement des informations actualisées sur les ressources dans le cadre de l'équipe d'Europe; en outre, le Conseil souligne qu'il importe d'assurer la transparence dans le suivi des opérations d'appui budgétaire;
- f) souligne qu'il importe, pour tous les acteurs de l'équipe d'Europe, de coordonner les actions et de partager les efforts d'information et de communication consentis au niveau national, au sein de l'UE, dans les pays partenaires et dans les enceintes internationales et multilatérales;
- g) soutient l'utilisation de l'expression "équipe d'Europe" dans les campagnes de communication nationales ou conjointes, les efforts de visibilité et les annonces publiques, et attend avec intérêt l'adoption de mesures concrètes par les services de la Commission et le SEAE en vue d'une stratégie de communication solide pour l'équipe d'Europe.

Réaction de l'ÉQUIPE D'EUROPE sur le plan extérieur face à la COVID-19
(à la date du 3 juin 2020)

TOTAL ÉQUIPE D'EUROPE en millions d'EUR	33 037
États membres de l'UE	11 467
Commission européenne	13 800
BEI	6 770
BERD	1 000

Ventilation par région géographique:

TOTAL en millions d'EUR	TOTAL	États membres UE	Commission européenne	BEI	BERD
	33 037	11 467	13 800	6 770	1 000
Monde	9 900	8 252	648	0	1 000
Garanties	2 892	1 327	1 420	145	0
Balkans occidentaux et Turquie	3 967	33	1 734	2 200	0
Voisinage	7 854	220	5 319	2 315	0
Afrique subsaharienne	4 719	1 228	2 031	1 460	0
Amérique latine et Caraïbes	1 482	198	959	325	0
Asie et Pacifique	1 730	206	1 235	289	0
ACP, échelle régionale	346	3	343	0	0
PTOM et Groenland	147	0	111	36	0